



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2025-1670
Date : 22 DEC. 2025

Mis en Ligne le :
22 DEC. 2025

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2025-905 - Autorisation de circulation des véhicules d'un PTAC > 3,5 t

Lieu :

Durée : Jusqu'au 31 mai 2026

N° Acte : 6.1

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;

Vu l'arrêté municipal n° 24-07 du 11 avril 2024, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour la gestion des espaces publics, mobilité, voirie et propreté ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2025-905 du 5 novembre 2025, donnant autorisation à la société SW COMMERCE et ses sous-traitants, d'une dérogation de tonnage pour un poids-lourd d'un PTAC de plus de 3,5t ;

Considérant la demande, de Monsieur OLLAGNIER Bruno, en date du 6 décembre 2025, sollicitant une prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2025-905 du 31 décembre 2025 au 31 mai 2026 ;

A R R È T E

Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal PA 2025-905 du 5 novembre 2025 sont prorogées jusqu'au 31 mai 2026.

Article 2

Les autres dispositions sont inchangées.

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télerecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.
Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,

- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours.

Lalia ATTAF
Adjointe au Maire
Déléguée Gestion des Espaces
Publics, Mobilité, Voirie, Propreté

